

COMMUNE DE VAUCRESSON

Département des Hauts-de-Seine (92)

PLAN DE ZONAGE

Échelle : 1/2 000

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil de Territoire en date du :



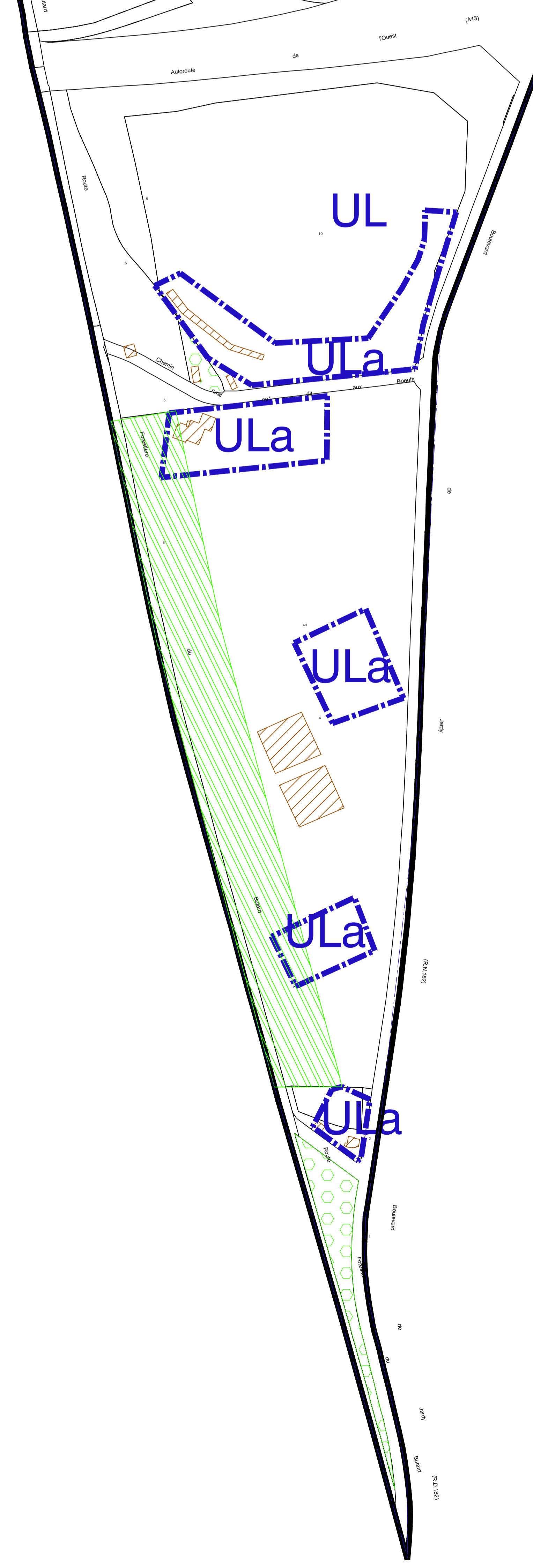
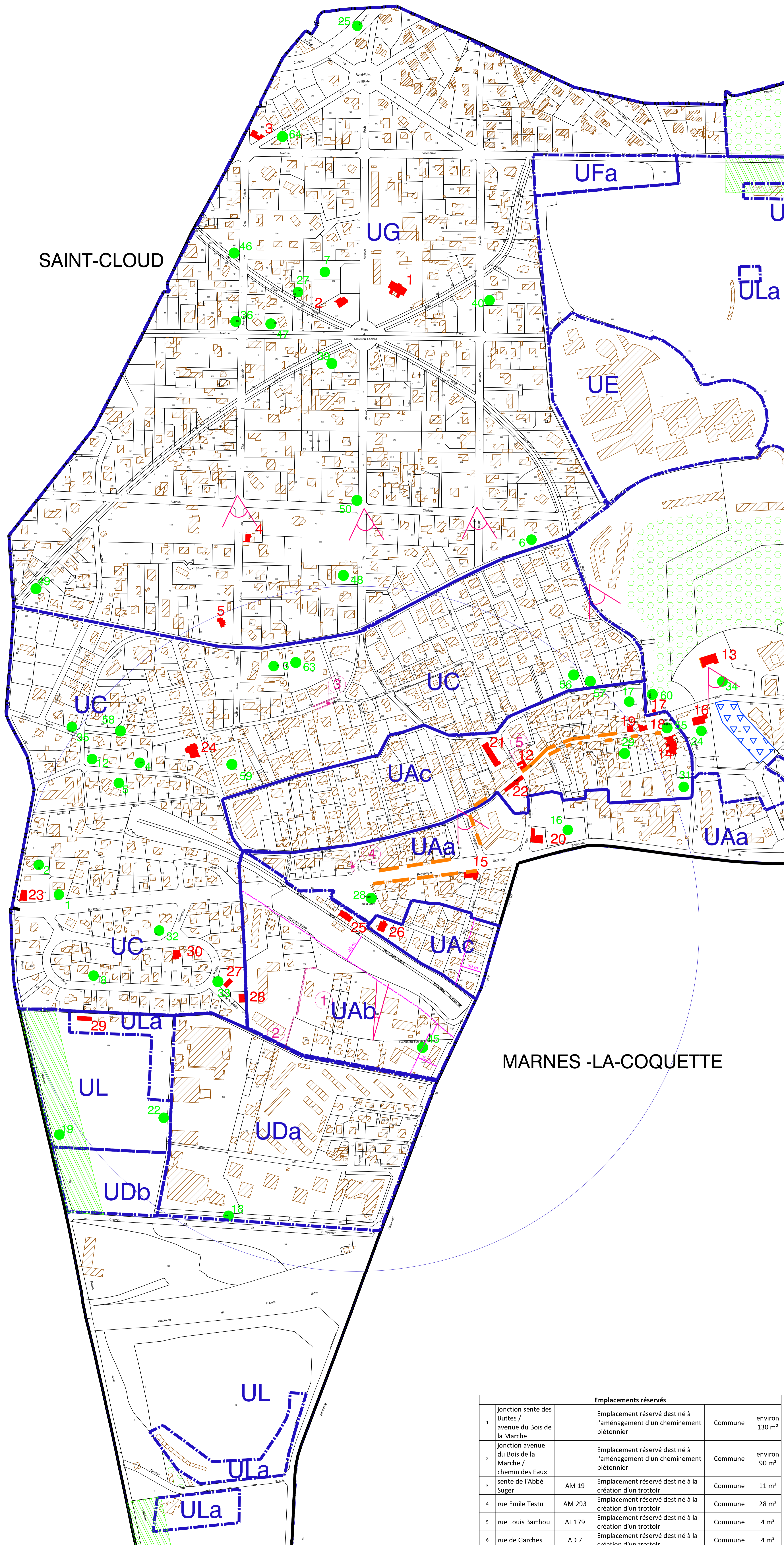
Verdt  
99 rue de Vaugirard  
75006 Paris

LEGENDE

- LIMITE DE COMMUNE
- LIMITE DE ZONE ET DE SECTEUR
- Espace boisé classé au titre de l'article L. 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Protection des lisières des bois et forêts de plus de 100 ha
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Bâti protégé au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Arbre protégé au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre de 500 m autour de la gare
- Point de vue à préserver
- Espace paysager protégé au titre de l'article L. 123-1-5 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial à préserver au titre de l'article L. 123-1-5 du code de l'Urbanisme
- Bande de constructibilité

SAINT-CLOUD

MARNES-LA-COQUETTE



Emplacements réservés			
1	jonction sente des Buttes / avenue du Bois de la Marche	Emplacement réservé destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier	Commune environ 130 m <sup>2</sup>
2	jonction avenue du Bois de la Marche / chemin des Eaux	Emplacement réservé destiné à l'aménagement d'un cheminement piétonnier	Commune environ 90 m <sup>2</sup>
3	sente de l'Abbé Suger	AM 19 Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 11 m <sup>2</sup>
4	rue Emile Testu	AM 293 Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 28 m <sup>2</sup>
5	rue Louis Barthou	AL 179 Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 4 m <sup>2</sup>
6	rue de Garches	AD 7 Emplacement réservé destiné à la création d'un trottoir	Commune 4 m <sup>2</sup>